RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire de huit juges (7.3 ETP) au Tribunal cantonal (six postes de 1.0 ETP, un poste de 0.8 ETP, un poste de 0.5 ETP)

(1er tour)

Préambule

Dans le cadre de l'EMPL 53 concernant le volet "droit public" du projet de réformes législatives CODEX 2010, il a été prévu d'intégrer l'actuel Tribunal des assurances (Tass) au Tribunal cantonal (TC) et de créer ainsi une Cour des assurances sociales au sein de celui-ci. Dans le cadre de cette réforme, le Grand Conseil a accepté le 6 mai 2008 le décret qui fixe le nombre de juges cantonaux, soit 34.4 équivalents temps plein (ETP) pour des juges au Tribunal cantonal. Comme 27.1 juges composent à ce jour le Tribunal cantonal, conformément aux art. 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et à la loi d'organisation judiciaire (LOJV), le Grand Conseil vaudois doit procéder à l'élection de 7.3 ETP pour la future Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. Ces 7.3 postes sont composés comme suit : six postes à 100%, un poste à 80% ainsi qu'un poste à 50%.

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'ordre judiciaire. Les juges du Tribunal cantonal sont désignés pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2008. Dans le cas présent, les juges élus à la suite de l'adoption du décret du 6 mai 2008 le seront pour quatre ans (à compter du 1er janvier 2009), soit jusqu'à la fin de la législature en cours.

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation à l'élection de ces huit nouveaux juges au Tribunal cantonal**.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie à deux reprises en plénum, plus précisément les jeudi après-midi 17 juillet et vendredi 18 juillet 2008 toute la journée, pour traiter de son préavis. Elle était composée des membres suivants : Mme Fabienne Freymond Cantone (présidente), Mmes Fabienne Despot et Béatrice Métraux, MM. Bertil Cottier, Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel, Olivier Feller (vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger.

Travail de la Commission de présentation pour préaviser à l'élection de juges

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des Avis Officiels, cela en date du 6 juin 2008. En plus des extraits de poursuite et de casier judiciaire, un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation étaient demandés. A la fin du délai de dépôt de candidatures, dix-huit personnes avaient déposé leur dossier auprès de la Commission de présentation.

Trois d'entre elles n'ont pas été entendues. L'une parce qu'elle avait précédemment été entendue par la commission lors d'une procédure d'élection analogue et que sa candidature avait fait l'objet d'un préavis négatif de la part des experts et des membres de la commission. Les deux autres, parce qu'elles ne remplissaient pas l'ensemble des conditions légales. La Commission de présentation a donc entendu quinze candidats, selon les modalités d'entretien qu'elle s'était fixées avant la première procédure d'élection complémentaire d'un juge au Tribunal cantonal, en novembre 2007 (cf. GC 41). Ces modalités couvrent, notamment, les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement judiciaire et sa vision de la Justice vaudoise, ses compétences juridiques, ainsi que certaines mises en situation. Enfin et dans le cadre de la création de la future Cour des assurances sociales, notre commission a insisté sur la mise en place de cette instance, sur l'appréhension que le candidat pouvait en avoir et sur sa manière de concevoir son organisation. A l'instar de la précédente procédure d'élection de juges au Tribunal cantonal, la durée des entretiens et les questions posées étaient les mêmes pour tous les candidats, mises à part quelques questions propres au CV et à l'expérience de chaque candidat.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue des auditions, le rapport d'expertise a rendu un préavis favorable pour huit candidats, dont : Mmes Tania Di Ferro Demierre, Nicole Chantal Lanz Pleines, Anne Röthenbacher, Dominique Thalmann et MM. Bernard Abrecht, Michel Dind, André Jomini. Après avoir pris en compte les conclusions du rapport d'expertise, c'est à l'unanimité moins un membre qui, pour des raisons politiques, ne vote en principe pas pour des candidat-e-s présenté-e-s par les partis bourgeois, quelles que soient leurs compétences, que les membres de la commission ont décidé de préaviser en faveur des huit candidats suivants : Mmes Tania Di Ferro Demierre, Nicole Chantal Lanz Pleines, Anne Röthenbacher, Dominique Thalmann et MM. Bernard Abrecht, Michel Dind, André Jomini, Jean-François Neu. En plus de rechercher un équilibre dans les sensibilités politiques, la Commission de présentation relève les compétences et connaissances de chacun des huit candidats ainsi que leurs expériences tant variées que complémentaires.

En sus des huit candidats retenus, la commission prend acte de la candidature de M. Jean-Baptiste Ritter, pour un poste de 1.0 ETP. Après avoir été auditionné, ce candidat n'a pas été retenu par la commission.

Conclusion

La Commission de présentation, chargée de préaviser quant à l'élection de 7.3 ETP juges au Tribunal cantonal, dont six postes de 1.0 ETP, un poste de 0.8 ETP et un poste de 0.5 ETP, propose au Grand Conseil le préavis suivant :

Six postes de **1.0** ETP

- **M. Bernard Abrecht**
- **M. Michel Dind**
- **M. André Jomini**
- **M. Jean-François Neu**
- **Mme Anne Röthenbacher**
- **Mme Dominique Thalmann**

Un poste de **0.8** ETP

- **Mme Tania Di Ferro Demierre**

Un poste de **0.5** ETP

– **Mme Nicole Chantal Lanz Pleines**

M. Jean-Baptiste Ritter, candidat à l'élection pour un poste de juge de 1.0 ETP, n'a pas été retenu par la commission.

Pour être élus, les candidats doivent recevoir la majorité des voix du Grand Conseil. Si cela ne devait pas être le cas, un deuxième tour devrait avoir lieu avec une nouvelle ouverture de candidatures. Les dossiers des candidats à l'élection seront disponibles au secrétariat du Palais de Rumine, le jour de l'élection.

Nyon, le 12 août 2008.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*